

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2025/12-12 n°01 du 12 décembre 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;

Vu l'accord des conseillers pour l'approbation dans leur ensemble des procès-verbaux suivants objet de la présente délibération,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à la majorité :

- le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2024
- le procès-verbal de la séance du 25 octobre 2024
- le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2024

Membres composant le conseil : 32

Pour : 25

Membres en exercice : 30

Contre : 0

Membres présents ou représentés : 26

Abstention : 1

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 25

Fait à Perpignan, le 12 décembre 2025



PJ : PV CA du 27/09/2024 ; PV CA du 25/10/2024 et PV CA du 15/11/2024

CPI : Direction / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2025/12-12 n°02 du 12 décembre 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 et R719-51 et suivants ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment son article 175 ;
Vu l'arrêté du 7 août 2015 relatif aux règles budgétaires des organismes ;
Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et aux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/CA 2024/13-12 n°04 du 18 décembre 2024 relative au budget initial – Exercice 2025 ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/4-07 n°01 du 4 juillet 2025 relative au budget rectificatif n°1 – Exercice 2025 de l'établissement ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/4-07 n°02 du 4 juillet 2025 relative au budget rectificatif n°1 – Exercice 2025 de la Fondation UPVD ;
Vu l'avis du conseil de gestion de la Fondation UPVD du 9 décembre 2025 ;
Vu l'avis simple de la rectrice de région académique portant sur l'équilibre réel du budget de l'Université de Perpignan Via Domitia ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ Le budget rectificatif n°2 – Exercice 2025 de l'établissement :

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 914 ETPT, dont 807 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 107 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 90.988.229 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 70.965.141 € personnel
 - 15.546.085 € fonctionnement et intervention
 - 4.477.004 € investissement
- 93.130.491 € de crédits de paiement dont :
 - 70.965.141 € personnel
 - 16.495.152 € fonctionnement et intervention
 - 5.670.199 € investissement
- 90.568.336 € de prévisions de recettes
- -2.562.155 € de solde budgétaire



Université de Perpignan
Conseil d'Administration
Séance du 12 décembre 2025

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- -3 005 848 € de variation de trésorerie
- -3.964.223 € de résultat patrimonial
- -2.864.812 € de capacité d'autofinancement
- -5.397.140 € de variation de fonds de roulement

➤ Le budget rectificatif n°2 – Exercice 2025 de la Fondation UPVD :

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 727.874 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 215.014 € personnel
 - 506.850 € fonctionnement et intervention
 - 6.000 € investissement
- 736.835 € de crédits de paiement dont :
 - 215.014 € personnel
 - 515.820 € fonctionnement et intervention
 - 6.000 € investissement
- 575.225 € de prévisions de recettes
- -161.610 € de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- 188.579 € de variation de trésorerie
- 0 € de résultat patrimonial
- -58.078 € de capacité d'autofinancement
- -58.078 de variation de fonds de roulement

Membres composant le conseil : 32

Pour : 26

Membres en exercice : 30

Contre : 0

Membres présents : 20

Abstention : 0

Membres représentés : 6

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 26

Fait à Perpignan, le 12 décembre 2025

Le President,

Yvan AUGUET



PJ : Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles

CPI : DAF/ Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19



yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2025/12-12 n°03 du 12 décembre 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;

Vu l'avis du comité social d'administration du 5 décembre 2025,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à la majorité :

➤ La campagne d'emplois 2026.

Membres composant le conseil : 32

Pour : 21

Membres en exercice : 30

Contre : 0

Membres présents ou représentés : 25

Abstention : 4

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 21

Fait à Perpignan, le 12 décembre 2025

Le Président,
Yvan AUGUET

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION * UNIVERSITÉ DE PERPIGNAN VIA DOMITIA

PJ : Tableau relatif à la campagne d'emplois des personnels 2026

CPI : Direction / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy
66860 PERPIGNAN Cedex 9
04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2025/12-12 n°04 du 12 décembre 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 et R719-51 et suivants ;
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) notamment ses articles 175 et 176 ;
Vu l'arrêté du 7 août 2015 du ministère des finances et des comptes publics relatif aux règles budgétaires des organismes ;
Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et aux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;
Vu l'avis du conseil de gestion de la Fondation UPVD du 9 décembre 2025 ;
Vu l'avis simple de la rectrice de région académique portant sur l'équilibre réel du budget de l'Université de Perpignan Via Domitia,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ Le budget initial – Exercice 2026 de l'établissement :

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 914 ETPT, dont 807 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 107 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 102.790.042 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 72.599.120 € personnel
 - 18.065.742 € fonctionnement et intervention
 - 12.125.180 € investissement
- 98.412.154 € de crédits de paiement dont :
 - 72.599.120 € personnel
 - 17.030.519 € fonctionnement et intervention
 - 8.782.515 € investissement
- 83.983.771 € de prévisions de recettes
- -14.428.383 € de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- -14.428.383 € de variation de trésorerie
- -6.440.978 € de résultat patrimonial
- -4.824.651 € de capacité d'autofinancement

- -9.702.267 € de variation de fonds de roulement

➤ **Le budget initial – Exercice 2026 de la Fondation UPVD :**

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 925.140 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 371.480 € personnel
 - 549.660 € fonctionnement et intervention
 - 4.000 € investissement
- 925.140 € de crédits de paiement dont :
 - 371.480 € personnel
 - 549.660 € fonctionnement et intervention
 - 4.000 € investissement
- 501.735 € de prévisions de recettes
- -423.405 € de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- -423.405 € de variation de trésorerie
- -5.291 € de résultat patrimonial
- -188.296 € de capacité d'autofinancement
- -188.296 € de variation de fonds de roulement

Membres composant le conseil : 32

Pour : 25

Membres en exercice : 30

Contre : 0

Membres présents : 19

Abstention : 0

Membres représentés : 6

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 25

Fait à Perpignan, le 12 décembre 2025

Le Président,



Yvan AUGUET

PJ : Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles

CPI : Direction / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy
66860 PERPIGNAN Cedex 9
04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19



yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2025/12-12 n°05 du 12 décembre 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **La convention de déploiement de la solution SIFAC + entre l'UPVD et l'agence de mutualisation des universités et établissements (AMUE).**

Membres composant le conseil : 32

Pour : 23

Membres en exercice : 30

Contre : 0

Membres présents ou représentés : 23

Abstention : 0

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 23

Fait à Perpignan, le 12 décembre 2025

Le Président,



Yvan AUGUET

PJ : Convention SAJ-SIFAC N°25-51-23 susmentionnée

CPI : Direction / DAF/ Agence Comptable / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy
66860 PERPIGNAN Cedex 9
04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19



yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2025/12-12 n°06 du 12 décembre 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/06-06 n°09 du 06 juin 2025 relative aux tarifs des ouvrages des Presses Universitaires de Perpignan (PUP) édités en 2025,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

- **Les tarifs des ouvrages des Presses Universitaires de Perpignan (PUP) édités en 2025.**
- **Les pourcentages de remise pour les ouvrages à vendre directement par les PUP.**

Membres composant le conseil : 32

Pour : 23

Membres en exercice : 30

Contre : 0

Membres présents ou représentés : 23

Abstention : 0

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 23

Fait à Perpignan, le 12 décembre 2025



PJ : Les tarifs et pourcentages de remise susvisés

CPI : SCD / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19



yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2025/12-12 n°07 du 12 décembre 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu les statuts de la Fondation UPVD ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;

Vu l'avis du conseil de gestion de la Fondation UPVD du 9 décembre 2025,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **Les conventions de mécénat dans le cadre du capital de la Fondation 2026-2029 avec les partenaires suivants :**

- ACTIF CONSEIL ;

- SIRE DUCUP ASSOCIES ;

- DIAM BOUCHAGE, ;

- NINA SHOW (sous réserve de la modification à apporter à l'article 3 : *virement du don annuel de 2 500€ en lieu et place de 10 000€*) ;

- MEDEF 66 ;

- ORDRE DES AVOCATS ;

- BANQUE POPULAIRE DU SUD.

Membres composant le conseil : 32

Pour : 23

Membres en exercice : 30

Contre : 0

Membres présents ou représentés : 23

Abstention : 0

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 23

Fait à Perpignan, le 12 décembre 2025



PJ : Les conventions de mécénats susmentionnées

CPI : Fondation UPVD / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy
66860 PERPIGNAN Cedex 9
04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19



yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2025/12-12 n°08 du 12 décembre 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu les statuts de la Fondation UPVD ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;

Vu l'avis du conseil de gestion de la Fondation UPVD du 9 décembre 2025,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **L'avenant n°1 au titre de l'année 2026 à la convention de mécénat avec la COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ROUSSILLON dans la cadre du capital de la Fondation 2022-2025.**

Membres composant le conseil : 32	Pour : 23
Membres en exercice : 30	Contre : 0
Membres présents ou représentés : 23	Abstention : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 23	

Fait à Perpignan, le 12 décembre 2025

Le Président,



PJ : L'avenant à la convention de mécénat susmentionné

CPI : Fondation UPVD / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy
66860 PERPIGNAN Cedex 9
04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2025/12-12 n°09 du 12 décembre 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu les statuts de la Fondation UPVD ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;

Vu l'avis du conseil de gestion de la Fondation UPVD du 9 décembre 2025,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **Les conventions de mécénat dans le cadre de la Chaire Ambition pour les Territoires 2025-2028 avec les partenaires suivants :**

- Ville de SAINTE MARIE LA MER ;
- Ville de LATOUR BAS ELNE ;
- Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibérés (ACVI) ;
- Association des Maires, des Adjoints et de l'Intercommunalité des PO (AMF 66) ;
- Communauté de Communes (CC) PYRENEES CATALANES, CC SUD ROUSSILLON,
- Ville de SOREDE ;
- Ville de TRESSERRE.

Membres composant le conseil : 32

Pour : 23

Membres en exercice : 30

Contre : 0

Membres présents ou représentés : 23

Abstention : 0

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 23

Fait à Perpignan, le 12 décembre 2025



Yvan AUGUET

PJ : Les conventions de mécénats susmentionnées

CPI : Fondation UPVD / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy
66860 PERPIGNAN Cedex 9
04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2025/12-12 n°10 du 12 décembre 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu les statuts de la Fondation UPVD ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;

Vu l'avis du conseil de gestion de la Fondation UPVD du 9 décembre 2025,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **Les conventions de mécénat dans le cadre de la Chaire Innovation et Durabilité des Territoires Viticoles et Touristiques (IDTVT) 2025 avec les partenaires suivants :**

- CAMPING LA PLAGE ET BORD DE MER ;
- CREDIT AGRICOLE ;
- DOMAINE SOL PAYRE.

Membres composant le conseil : 32

Pour : 23

Membres en exercice : 30

Contre : 0

Membres présents ou représentés : 23

Abstention : 0

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 23

Fait à Perpignan, le 12 décembre 2025

Le Président,



Yvan AUGUET

PJ : Les conventions de mécénats susmentionnées

CPI : Fondation UPVD / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy
66860 PERPIGNAN Cedex 9
04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2025/12-12 n°11 du 12 décembre 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu les statuts de la Fondation UPVD ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;

Vu l'avis du conseil de gestion de la Fondation UPVD du 9 décembre 2025,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **Les avenants n°1 au titre de l'année 2025 aux conventions de mécénat établies dans le cadre de la chaire Club RSE 2024-2027 avec les partenaires suivants :**

- DIAM BOUCHAGE ;
- BANQUE POPULAIRE DU SUD ;
- STERIMED.

Membres composant le conseil : 32

Pour : 23

Membres en exercice : 30

Contre : 0

Membres présents ou représentés : 23

Abstention : 0

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 23

Fait à Perpignan, le 12 décembre 2025



Le Président,
Yvan AUGUET

PJ : Les conventions de mécénats susmentionnées

CPI : Fondation UPVD / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy
66860 PERPIGNAN Cedex 9
04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2025/12-12 n°12 du 12 décembre 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L612-3 et L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;

Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du conseil académique du 9 décembre 2025,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **Le paramétrage « Parcoursup » 2026 :**

↳ *Capacités d'accueil des BUT 1ère année, Licence 1^{ère} année et DEUST 1^{ère} année ;*

↳ *Attendus locaux des BUT 1ère année, Licence 1^{ère} année et DEUST 1^{ère} année ;*

↳ *Critères généraux d'examen des vœux des BUT 1ère année, Licence 1^{ère} année et DEUST 1^{ère} année.*

Membres composant le conseil : 32

Pour : 22

Membres en exercice : 30

Contre : 0

Membres présents ou représentés : 22

Abstention : 0

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 22

Fait à Perpignan, le 12 décembre 2025

Le Président,



Yvan AUGUET

PJ : Attendus locaux, Capacités d'accueil et critères généraux d'examen des vœux des BUT 1ère année, Licence 1ère année et DEUST 1ère année 24

CPI : DFVU / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19



yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2025/12-12 n°13 du 12 décembre 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L612-3 et L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;

Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du conseil académique du 9 décembre 2025,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **Le paramétrage « Trouve mon Master » 2026 :**

↳ *Capacités d'accueil des Masters 1^{ère} année ;*

↳ *Modalités de recrutement et attendus de chaque parcours en Master 1^{ère} année*

Membres composant le conseil : 32

Pour : 22

Membres en exercice : 30

Contre : 0

Membres présents ou représentés : 22

Abstention : 0

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 22

Fait à Perpignan, le 12 décembre 2025

Le Président,



Yvan AUGUET

PJ : Capacités d'accueil des M1 et modalités de recrutement en M1 susmentionnées

CPI : DFVU / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy
66860 PERPIGNAN Cedex 9
04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19



yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2025/12-12 n°14 du 12 décembre 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L612-3 et L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;

Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du conseil académique du 9 décembre 2025,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **Les capacités d'accueil des licences professionnelles au titre de la rentrée 2026.**

Membres composant le conseil : 32

Pour : 22

Membres en exercice : 30

Contre : 0

Membres présents ou représentés : 22

Abstention : 0

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 22

Fait à Perpignan, le 12 décembre 2025

Le Président,

Yvan AUGUET



PJ : Capacités d'accueil des licence professionnelles susmentionnées

CPI : DFVU / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD



yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2025/12-12 n°15 du 12 décembre 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L612-3 et L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;

Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du conseil académique du 9 décembre 2025,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **Les capacités d'accueil des Licences « accès santé » (LAS) 2 pour les étudiants issus du parcours d'accès spécifique santé (PASS) inscrits en 2025-2026 pouvant poursuivre en LAS 2 en 2026-2027.**

Membres composant le conseil : 32

Pour : 22

Membres en exercice : 30

Contre : 0

Membres présents ou représentés : 22

Abstention : 0

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 22

Fait à Perpignan, le 12 décembre 2025

Le Président,



Yvan AUGUET

PJ : Capacités d'accueil des LAS 2 susmentionnées

CPI : DFVU / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19



yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2025/12-12 n°16 du 12 décembre 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;

Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du conseil académique du 9 décembre 2025,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **Le règlement du tournoi jeux d'échecs UPVD 3ème édition.**

Membres composant le conseil : 32

Pour : 22

Membres en exercice : 30

Contre : 0

Membres présents ou représentés : 22

Abstention : 0

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 22

Fait à Perpignan, le 12 décembre 2025



PJ : Règlement susmentionné

CPI : DFVU / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19



yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2025/12-12 n°17 du 12 décembre 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;

Vu l'avis du conseil de la faculté des sciences juridiques et économiques du 19 novembre 2025 ;

Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du conseil académique du 9 décembre 2025,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **La création du diplôme d'université (DU) Droit et économie du sport pour une durée de deux ans.**

Membres composant le conseil : 32

Pour : 22

Membres en exercice : 30

Contre : 0

Membres présents ou représentés : 22

Abstention : 0

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 22

Fait à Perpignan, le 12 décembre 2025

Le Président,



Yvan AUGUET

PJ : Dossier d'habilitation du DU susmentionné

CPI : DFVU / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy
66860 PERPIGNAN Cedex 9
04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2025/12-12 n°18 du 12 décembre 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/4-07 n°28 du 4 juillet 2025 relative à la création du DU Intelligence Artificielle ;

Vu l'avis du conseil de l'institut universitaire de technologie de Perpignan du 27 novembre 2025 ;

Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du conseil académique du 9 décembre 2025,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **La modification du diplôme d'université (DU) Intelligence artificielle : concept et méthodes de base de l'apprentissage automatique.**

Membres composant le conseil : 32

Pour : 22

Membres en exercice : 30

Contre : 0

Membres présents ou représentés : 22

Abstention : 0

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 22

Fait à Perpignan, le 12 décembre 2025

Le Président,



Yvan AUGUET

PJ : Dossier d'habilitation du DU susmentionné

CPI : DFVU / IUT / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2025/12-12 n°19 du 12 décembre 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;

Vu la délibération UPVD/CA 2024/13-12 n°28 du 13 décembre 2024 relative au projet de demande de financement 2025/2026 au Conseil Régional pour la formation des demandeurs d'emploi ;

Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du conseil académique du 9 décembre 2025,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **Le projet de demande de financement 2026/2027 au Conseil Régional pour la formation des demandeurs d'emploi.**

Membres composant le conseil : 32

Pour : 22

Membres en exercice : 30

Contre : 0

Membres présents ou représentés : 22

Abstention : 0

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 22

Fait à Perpignan, le 12 décembre 2025

Le Président,



Yvan AUGUET

PJ : dossier de demande de financement susmentionné

CPI : SFC-A / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy
66860 PERPIGNAN Cedex 9
04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2025/12-12 n°20 du 12 décembre 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;

Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du conseil académique du 9 décembre 2025,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **L'accord transfrontalier de partenariat pour la gestion et l'exécution du projet nommé : "Réseau HYDROSCOPIA Tourisme Régénératif et sensibilisation" " HYDROSCOPIA-REGEN " Code POCTEFA EFA194/06.**

Membres composant le conseil : 32

Pour : 22

Membres en exercice : 30

Contre : 0

Membres présents ou représentés : 22

Abstention : 0

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 22

Fait à Perpignan, le 12 décembre 2025

Le Président,



Yvan AUGUET

PJ : accord transfrontalier de partenariat susmentionné

CPI : SRIT / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2025/12-12 n°21 du 12 décembre 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;

Vu l'avis de la commission recherche du conseil académique du conseil académique du 9 décembre 2025 ;

Vu l'accord des conseillers pour l'approbation dans leur ensemble des conventions recherche suivantes examinées par la commission recherche du conseil académique du 9 décembre 2025,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ **Les conventions recherche suivantes :**

N°	905-1
UR	CRIODE
Responsable scientifique	Nicolas INGUIMBERT
Gestionnaire	UPVD
Financeur	Conseil départemental de Mayotte
Montant (HT)	112 261,9 € (sans modification)
Partenaires	Conseil départemental de Mayotte
Date de début	signature
Durée	50 mois
Objet	Avenant de prolongation de durée à la convention relative à l'étude de la chimiodiversité comparée des venins de cones de Mayotte et de Polynésie pour la sélection et la valorisation de peptides pouvant présenter des activités thérapeutiques (Vencome)

N°	1187
UR	CEFREM
Responsable scientifique	Dominique AUBERT
Gestionnaire	UPVD
Financeur	FEDER-INTERREG
Montant (HT)	128 172,18 €
Partenaires	Université de Zaragoza, Agencia estatal consejo superior de investigaciones científicas (instituto Pirenaico de ecología), CNRS délégation ouest (DR14), CNRS Centre de Recherche sur la Biodiversité et l'Environnement



Université de Perpignan
Conseil d'Administration
Séance du 12 décembre 2025

Date de début	1/1/2026
Durée	36 mois
Objet	Subvention FEDER INTERREG POCTEFA Projet ECOAIR - ÉCOsystèmes et AIR pur dans POCTEFA

N°	1188
UR	HNHP
Responsable scientifique	Magali DELMAS
Gestionnaire	UPVD
Financeur	FEDER-INTERREG
Montant (HT)	255 242,44 €
Partenaires	Universitat de Barcelona, Andorra Recerca i innovacio, Centre Tecnologic de Telecomunicacions de Catalunya, Centre d'étude et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, Fundacio Privada Killian Jornet, Agencia estatal CSIC consejo superior de investigaciones científicas (Instituto Pirenaico de ecología)
Date de début	1/4/2026
Durée	36 mois
Objet	Subvention FEDER INTERREG POCTEFA Projet PERMAPYRENEES-2 - Pergélisol dans les Pyrénées : Évaluation et Gestion face au Changement Climatique

N°	1186
UR	CEFREM
Responsable scientifique	Nicolas ROBIN
Gestionnaire	UPVD
Financeur	FEDER-INTERREG
Montant (HT)	327 480,71€
Partenaires	Universidad Politecnica de Cataluna, IRD (délégation Occitanie)
Date de début	1/1/2026
Durée	36 mois
Objet	Subvention FEDER INTERREG POCTEFA Projet TRAMONTANA - Développement d'outils de surveillance transfrontaliers et d'applications de science citoyenne pour un meilleur design de protection côtière et l'adaptation des communautés côtières



Université de Perpignan
Conseil d'Administration
Séance du 12 décembre 2025

N°	1191
UR	LGDP
Responsable scientifique	Joris BERTRAND
Gestionnaire	UPVD
Financeur	ANR
Montant (HT)	363 738,27 €
Partenaires	ANR
Date de début	01/10/2025
Durée	48 mois
Objet	Subvention / Recherche Acte attributif - Projet ANR ORIGAMIS

N°	1185
UR	CEFREM
Responsable scientifique	Phillippe LENFANT
Gestionnaire	UPVD
Financeur	AERMC
Montant (HT)	474 828€
Partenaires	AERMC
Date de début	15/4/2025
Durée	48 mois
Objet	Décision attributive de subvention pour la réalisation de l'opération "Réseau de suivi des populations de juvéniles de poissons" - RESPIRE 2025-2027

Membres composant le conseil : 32

Pour : 22

Membres en exercice : 30

Contre : 0

Membres présents ou représentés : 22

Abstention : 0

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 22

Fait à Perpignan, le 12 décembre 2025



Le Président,

Yvan AUGUET

PJ : avenant, accords transfrontaliers de partenariat, décision attributive d'aide ANR, décision attributive de subvention susmentionnés

CPI : SRV / Rectorat

Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy
66860 PERPIGNAN Cedex 9
04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19